



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil ordinaire du 15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, **le quinze octobre à** vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

**Présents:** BESANCON Thierry, ARRIGHI Pascal, NGUYEN DAI Luc, PASQUIER Virginie, HARDOUIN Yves, ROBERT Cécile, SARR Isabelle SCHEUBEL Baptiste,

**Excusés :** BALON Donat (Proc. à I.Sarr) , FROIDEVAUX Guillaume ( Proc. à V. Pasquier) MONTILLOT Aurélie (Proc. à L. Nguyen Dai)

**Absents:** BOUCON Henry, SIBRE Ludivine

*Monsieur Yves Hardouin a été nommé secrétaire.*

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2021 à l'unanimité**

#### **Budget DM n°4**

Le Maire présente le courrier de Grand Belfort annonçant les impacts de la disparition du FPIC versé par l'Etat et perçu par les communes et la part que Grand Belfort ne prendra plus à sa charge.

(Le **FPIC** est codifié aux articles L. 2336-1 et suivants du CGCT (article 144 de la LF 2012), il a été pensé comme outil de réduction des inégalités entre territoires et mesurer la richesse à l'échelon communal agréant richesse de l'EPCI et de ses communes membres).

Ces crédits n'étaient pas prévus au budget. Il convient de modifier le montant prévu au budget à l'article 739223 de +6500 € et de diminuer les crédits ouverts à l'article 615221 de 6500 €

Le conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

#### **Tarif Affouage 2021/2022**

Monsieur le Maire présente le programme d'affouage pour la saison 2021/2022 en forêt communale. Il propose de fixer le tarif du stère pour la saison 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'affouage pour la saison 2021/2022 à 7 € le stère en forêt communale

#### **Subvention Association APHIEST dans le cadre de la fête du timbre**

Dans le cadre de la Fête du Timbre 2021 organisée par APHIEST en partenariat avec la commune, une séance de cinéma de plein air a été organisée au Fort de Bessoncourt.

Pour financer cette séance, l'association APHIEST a sollicité la commune pour une subvention de 300 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de verser à APHIEST une subvention de 300 €.

#### **Tarif de location salle de l'ancienne école**

La salle de l'ancienne école est utilisée par certaines associations communale et parfois elle pourrait être utilisée par des particuliers.



Actuellement aucun tarif n'a été mis en place, c'est pourquoi, la commission salle des fêtes propose la mise à disposition de cette salle pour 40 € une journée, 75 € pour le week-end et 100 € annuel pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité les tarifs de location de l'ancienne école de la manière suivante :

- **30 € pour une journée**
- **50 € pour 1 week-end**
- **Caution ménage 100 € (chèque remis lors de la signature de la convention)**
- **caution 300 €**
- **gratuit pour les associations**

#### **Demande d'effacement de dette**

Le Maire présente une demande de Monsieur T. concernant une dette de cantine et périscolaire pour ses enfants. Le conseil municipal étudie la demande et décide en fonction de la situation de cette personne d'annuler la moitié de la dette et d'échelonner le solde sur 10 mois.

- annulation de 437.60 € et échelonnement en 10 fois des 450 € restant.
- charge le trésor public de recouvrer le solde de cette dette.

#### **Commerces : dérogation au repos dominical 2022**

La loi Macron modifie le code du travail et donne au Maire le pouvoir de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches à compter de 2016.

Pour une meilleure mise en œuvre et une coordination au plan local de l'ouverture dominicale des commerces de Bessoncourt, une consultation de ces derniers a été lancée ainsi que la chambre de commerces.

Les résultats de cette consultation sont :

**Synthèse pour 2022 : les commerces sollicitent le Maire pour les dimanches suivants : 16, 23, 30 janvier, 6 mars, 29 mai, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 6, 13, 20, 27 novembre, 4, 11, 18 décembre 2022.**

Le Maire de Belfort propose pour sa commune les 10 dimanches suivants : 16 janvier, 5 juin, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11, 18 décembre.

Les organisations syndicales patronales et salariales ont été consultées.

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération doit émettre son avis lors du prochain conseil communautaire.

Le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur les demandes de dérogations temporaires au repos dominical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Émet un avis favorable pour **les 10 dimanches suivants** 16 janvier, 5 juin, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11, 18 décembre 2022.

Charge le Maire de prendre l'arrêté Municipal autorisant les ouvertures des 10 dimanches précités

#### **Avis sur projet d'arrêté préfectoral réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers**

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral,
- Souhaite que la rédaction soit plus précise, que les termes utilisés ne laissent pas la place à interprétation ce qui pourrait engendrer des situations conflictuelles.

#### **Projet de contrat Etat-ONF 2021/2025**

Le Maire présente un projet de délibération proposé par la COFOR (Association des Communes Forestières du Territoire de Belfort) concernant les annonces faites par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires, et des Relations avec les Collectivités territoriales qui veulent, comme en



2015, augmenter la contribution des communes forestières de près de 30 millions d'euros au budget de l'ONF et y supprimer 500 emplois.

**Exposé des motifs :** Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Motion Général Electric**

Monsieur le Maire présente au Conseil une motion concernant les conséquences de la vente d'Alstom Power Systems à Général Electric.

Après lecture de la motion présentée par le Conseil Départemental :

**Oui à la reconstruction d'une filière énergétique nationale**

**Oui à la redynamisation du site de Belfort**

Les conséquences désastreuses de la vente d'Alstom Power Systems à General Electric pour l'industrie française, et notamment pour le site de Belfort, avec le transfert des savoir-faire puis la perte de plusieurs milliers d'emplois en France – dont plus d'un millier à Belfort, soulignent l'incapacité de l'Etat durant cette séquence à sauvegarder l'intérêt supérieur du pays face aux logiques financières des multinationales. Les faits sont établis : General



Electric n'a pas tenu un seul de ses engagements et les gouvernements français n'ont pas su les faire respecter.

L'annonce d'une négociation entre EDF et General Electric pour le rachat par EDF de l'activité nucléaire est donc une occasion unique qui est offerte au gouvernement français pour réparer les errements de 2015.

Le retour de la turbine vapeur (et notamment nucléaire) dans le giron national est un scénario que le Département du Territoire de Belfort entend soutenir pour plusieurs raisons :

- Il s'agit d'abord de **retrouver une indépendance nationale dans les domaines de l'énergie et de la défense** qu'il faut extraire des seuls mécanismes d'un marché mondialisé. La souveraineté énergétique est un objectif politique majeur car l'énergie est au cœur de toute activité de production, mais aussi au cœur du pacte social.
- Il s'agit ensuite de **s'assurer durablement de la maîtrise des métiers et savoir-faire pour garantir notamment la sécurité des installations** et la maintenance des 56 réacteurs nucléaires français. Dans ce domaine sensible, la sécurité du pays et des habitants doit prévaloir sur toute autre considération. Et seul l'opérateur public, sous contrôle de l'Etat (donc de la démocratie), peut offrir les garanties nécessaires.
- Il s'agit enfin de **garantir le processus d'une transition énergétique sous l'impulsion de la puissance publique**, dans le cadre d'une stratégie nationale : l'effort vital que nous devons engager pour passer au monde de l'après pétrole suppose de disposer d'un acteur public national susceptible d'assurer la mise en œuvre de cette politique, en matière de recherche, de diversification et de production. A défaut, la France risque d'être durablement désarmée face au dérèglement climatique. Or, on ne peut être maîtres de notre destin si nous restons de simples « clients » au cœur de la mondialisation.

**Le Département du Territoire de Belfort appelle donc de ses vœux la reprise en main de notre industrie de l'énergie par la France et souhaite voir aboutir favorablement les négociations engagées par EDF.**

Cette stratégie requiert à notre sens 3 conditions essentielles :

- **Un engagement plein et entier de l'Etat** dans le cadre d'une politique industrielle de long terme au service de la transition énergétique et de l'indépendance nationale.
- **Des garanties sur le périmètre du rachat** afin de disposer d'une entreprise viable. Le seul rachat de l'activité de production des turbines Arabelle est insuffisant. C'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui doit être protégé, du développement à la mise en service sur site, en intégrant la maintenance des turbines, des alternateurs et des composants auxiliaires.
- **Le maintien et le développement du site de Belfort** qui demeure la « maison mère » de la filière, des métiers et compétences de la turbine vapeur notamment. Cela doit se traduire par des engagements concrets en matière de création d'emplois afin de disposer de la taille critique permettant à notre territoire de retrouver son dynamisme et qu'il recouvre le rôle industriel qui est le sien.

Au regard de ces enjeux, les élus du Conseil départemental du Territoire de Belfort, unanimement,

- expriment leur disponibilité à l'Etat et à l'entreprise EDF pour soutenir une véritable stratégie d'avenir ;
- entendent participer de façon active, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, notamment en matière d'aménagement du Territoire, au renforcement du site de Belfort qui est un atout et qui doit être une priorité du scénario que proposeront EDF et l'Etat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité soutient la motion prise par l'ensemble des élus du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.**



### **Tennis Travaux d'entretien**

Virginie PASQUIER informe le conseil municipal du déroulement des travaux de rénovation des terrains de tennis.

Elle informe le conseil que des travaux d'entretien (démoussage) seront nécessaires pour garantir la bonne tenue des travaux réalisés.

Le club de tennis doit nous proposer 3 devis. Nous en avons déjà reçu un. L'entretien doit être réalisé annuellement.

Le Conseil Municipal demande que le club de tennis participe à cette dépense à hauteur de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande que le club de tennis participe à hauteur de 10 % du montant du devis de démoussage des terrains annuellement.
- Dit que cette close sera inscrite dans la convention de mise à disposition des terrains qui sera rédigée.

### **DIVERS**

- Plusieurs entreprises ont sollicité la commune pour louer le local situé sur le terrain des Arbillons. Des travaux de renforcement du bâtiment doivent être réalisés. Une des entreprises propose de réaliser ces travaux. Les différentes demandes seront étudiées.
- Opération une Rose un Espoir : la récolte du week-end a rapporté à la Ligue contre le cancer du Territoire de Belfort environ 29700 €. Du matériel concernant le dépistage du cancer du sein va être financé pour l'Hôpital Nord Franche Comté.
- Le CCAS a offert 3 roses aux femmes de plus de 80 ans. 66 roses ont été distribuées.
- Plateau sportif rue des Bleuets : il sera fermé à compter du 6 novembre. Ouverture pendant les vacances scolaires 13h30/17h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. 14h/17h les samedis.

Séance levée à 23 h

**Prochain Conseil Municipal vendredi 15 octobre 2021 à 20 h.**